

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 906

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 29, substituer aux mots :

« selon les dispositions »

les mots :

« désignés en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.